



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 mars 2023, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VALCANTE en vue de la création d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique au sein de l'usine d'incinération des ordures ménagères située sur la commune de BLOIS, sera ouverte en mairie de cette commune, du **17 avril 2023 à 9h00 au 22 mai 2023 inclus à 17h00**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera :

- déposé à la mairie de BLOIS, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ce dossier sera également mise à la disposition du public en mairie de BLOIS.

Monsieur Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de BLOIS :

- le **mardi 25 avril 2023 de 9h00 à 12h00**,
- le **mercredi 3 mai 2023 de 14h00 à 17h00**,
- le **samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00**,
- le **lundi 22 mai 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de BLOIS, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Alexis MAUGAIS (tél : 02 23 21 23 00).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de BLOIS, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique – Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications" – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.